

Code de conduite des fournisseurs de WMG

18 novembre 2022

Aperçu de notre Code de conduite des fournisseurs

WMG est composé d'un groupe d'entreprises qui représentent certains des plus grands artistes et auteurs-compositeurs du monde. Nous, nos collègues employés, nos clients et nos investisseurs comptons sur vous - les entreprises avec lesquelles nous travaillons - pour être les gardiens de notre réputation et pour mener vos activités selon les normes professionnelles et éthiques les plus élevées.

À qui s'applique-t-il ?

Notre Code de conduite des fournisseurs, appelé « Code », a été mis en place pour s'assurer que nos partenaires, fournisseurs, détenteurs de licences et conseillers (appelés « fournisseurs » dans le Code) comprennent les normes et les comportements que nous attendons d'eux. Nous demandons à nos fournisseurs de se conformer au Code et de s'assurer que les entreprises avec lesquelles ils travaillent, y compris celles qui font partie de leurs chaînes d'approvisionnement, adhèrent également au Code. Nos fournisseurs sont tenus de fournir à WMG, sur demande, une liste des usines et des sous-traitants auxquels ils font appel pour la production de WMG.

Demander des conseils et signaler des préoccupations

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils maintiennent des lieux de travail sûrs et productifs, et qu'ils encouragent leurs employés à signaler leurs préoccupations s'ils ont des raisons de penser que le Code ou la loi n'ont pas été respectés. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils mettent en place un mécanisme simple, confidentiel et, si possible, anonyme permettant à leurs employés et à d'autres personnes de signaler leurs préoccupations. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils appliquent une politique de non-représailles en cas de signalement.

Audit et conformité

Des étapes mesurables, telles que l'inspection sur place des installations de nos fournisseurs, peuvent être prises pour évaluer si les normes énoncées dans le Code sont effectivement mises en œuvre et respectées. Afin d'évaluer la conformité au Code, WMG et ses représentants autorisés doivent pouvoir accéder rapidement et sans restriction aux installations de nos fournisseurs et aux installations de tout sous-traitant utilisé pour les produits WMG, que ce soit pour des visites annoncées ou non. Nos fournisseurs sont tenus d'identifier et de corriger toute activité contraire aux normes du Code par le biais de programmes d'amélioration vérifiables et continus convenus avec WMG. Si l'un de nos fournisseurs commet de graves infractions au Code sans y remédier de manière satisfaisante, nous pouvons mettre fin à nos relations commerciales avec lui.

L'engagement

En travaillant avec WMG, nos fournisseurs s'engagent à respecter le Code et à exiger les mêmes normes de toute partie à laquelle ils délèguent ou sous-traitent le travail. Pour faire des affaires avec WMG, nos fournisseurs et leurs sous-traitants sont tenus de se conformer à toutes les lois et réglementations nationales et locales applicables en matière de travail. En cas de conflit entre la loi et les directives du Code, nos fournisseurs doivent se conformer à la norme la plus stricte. Le non-respect par l'un de nos fournisseurs, ou le non-respect de la conformité des sous-traitants, peut conduire WMG à mettre fin à notre relation commerciale avec ce fournisseur et peut également entraîner une action en justice.

Code de conduite des fournisseurs de wmg - dispositions standard

Le Code est fondé sur les conventions de l'Organisation internationale du travail, le Code de conduite de la Fair Labor Association et la Déclaration des droits de l'homme des Nations unies. Il fournit des critères cohérents pour évaluer les progrès réalisés par nos fournisseurs en matière de droits humains. Le Code comprend dix normes décrites ci-dessous. Le Code représente les normes minimales pour tous nos fournisseurs. Un certain nombre d'unités commerciales de WMG ont adopté des politiques supplémentaires qui reflètent les exigences supplémentaires en matière de durabilité sociale ou environnementale liées à des segments de produits spécifiques. Le cas échéant, la liaison avec les unités commerciales de WMG informera nos fournisseurs de ces exigences supplémentaires.

Relations de travail

Les employeurs doivent adopter et respecter des règles et des conditions d'emploi qui respectent les travailleurs et, au minimum, protègent leurs droits en vertu des lois et réglementations nationales et internationales en matière de travail et de sécurité sociale.

Non-discrimination

Tout en reconnaissant et en respectant les différences culturelles, nous estimons qu'aucune personne ne devrait faire l'objet d'une quelconque discrimination en matière d'emploi, y compris en ce qui concerne l'embauche, la rémunération, l'avancement, la discipline, le licenciement ou la retraite, sur la base du sexe, de l'identité de genre, de l'expression de genre, de la race, de la religion, de l'âge, du handicap, de l'orientation sexuelle, de la nationalité, de l'état civil, de l'opinion politique, du groupe social ou de l'origine ethnique.

Harcèlement ou abus

Tous les employés doivent être traités avec respect et dignité. Aucun employé ne doit faire l'objet de harcèlement ou d'abus physique, sexuel, psychologique ou verbal.

Travail forcé

Il est interdit de recourir au travail forcé, y compris au travail en prison, au travail sous contrat, à la servitude pour dettes ou à d'autres formes de travail forcé.

Travail des enfants

Nul ne peut être employé - y compris à titre temporaire - s'il n'a pas atteint l'âge de 15 ans ou l'âge d'achèvement de la scolarité obligatoire, si celui-ci est plus élevé.

Liberté d'association et négociation collective

Les employeurs reconnaissent et respectent le droit des employés à la liberté d'association et à la négociation collective.

Santé et sécurité

Les employeurs offrent un cadre de travail sûr et sain afin de prévenir les accidents et les atteintes à la santé résultant de, liés à, ou survenant au cours du travail ou du fait de l'exploitation des installations de l'employeur. Les employeurs adoptent des mesures responsables pour atténuer les effets négatifs qu'ils ont sur l'environnement.

Heures de travail

Les employeurs ne peuvent exiger des travailleurs qu'ils travaillent plus que les heures autorisées par la loi du pays où ils sont employés. Toutes les heures supplémentaires doivent être volontaires. Les heures supplémentaires doivent être utilisées de manière responsable, en tenant compte de l'ampleur, de la fréquence et des heures de travail des travailleurs individuels et de la main-d'œuvre dans son ensemble. Elles ne doivent pas être utilisées pour remplacer un emploi régulier. Les heures supplémentaires sont toujours rémunérées à un taux majoré. Les employeurs accordent aux travailleurs au moins 24 heures consécutives de repos par période de sept jours. La semaine de travail normale ne doit pas dépasser 48 heures. Sauf circonstances exceptionnelles, la somme des heures normales et des heures supplémentaires au cours d'une semaine ne doit pas dépasser 60 heures.

Rémunération

Tout travailleur a droit, pour une semaine de travail régulière, à une rémunération suffisante pour répondre à ses besoins fondamentaux et lui assurer un certain revenu discrétionnaire. Les employeurs doivent payer au moins le salaire minimum ou le salaire en vigueur, selon le montant le plus élevé, se conformer à toutes les exigences légales et fournir tous les avantages requis par le contrat. Lorsque la rémunération ne répond pas aux besoins fondamentaux des travailleurs et ne leur procure pas un revenu discrétionnaire, chaque employeur collabore avec les parties prenantes concernées pour prendre des mesures appropriées visant à atteindre progressivement un niveau de rémunération qui réponde à ces besoins.

Environnement

Nos fournisseurs sont tenus de respecter l'ensemble des lois, règles et réglementations applicables en matière d'environnement dans leurs installations et dans les communautés où ils opèrent, en particulier en ce qui concerne l'eau, l'énergie, les produits chimiques dangereux, la qualité de l'air et les déchets. En outre, nous attendons de nos fournisseurs qu'ils intègrent des pratiques et des améliorations respectueuses de l'environnement dans toutes leurs activités.